

Burundi/référendum : les listes électorales seront affichées du 3 au 6 avril 2018

@rib News, 02/04/2018 à€“ Source Xinhua La Commission Électorale nationale indépendante (CENI) a annoncé lundi que les listes Électorales du référendum constitutionnel du 17 mai prochain seraient affichées du 3 au 6 avril 2018.

"Les listes Électorales provisoires seront affichées du 3 au 6 avril 2018 à chaque centre d'inscription, qui deviendra pour l'occasion un centre d'affichage", a annoncé Mme Annonciate Niyonkuru, vice-présidente de la CENI, au cours d'un point presse organisé au siège de cet organe Électoral, à Bujumbura. Elle a indiqué que chaque centre d'affichage recevrait et enregistrerait les réclamations relatives aux omissions, les demandes de correction et les recours contre certaines inscriptions, la requête pouvant être orale ou écrite. Un article de l'arrêté de la CENI sur les modalités d'affichage des listes Électorales autorise l'inscription sur les registres des personnes absentes lors du recensement Électoral organisé du 8 au 17 février dernier, à condition qu'elles présentent un justificatif officiel. La durée de l'affichage est de quatre jours calendaires pour toutes les provinces, soit du 3 au 6 avril 2018. Les réclamations et recours concernent l'inscription de mineurs de moins de 16 ans, d'étrangers, de personnes décédées, de personnes privées de droits civiques ainsi que d'anomalies diverses, notamment les erreurs matérielles et les omissions.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});